

Commune de Farges
Procès - verbal n° 59 du Conseil Municipal
Séance du 2 avril 2019

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN - Corinne EVRARD - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Arnaud MARTIN - Michel REY - Joseph WAPOU

Absents excusés : Yveline GALLETTI

Absents : Dimitri AMADIEU - Laurent FILPA - Gaël ORIA

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Michel REY.

Procès-verbal n° 58 de la séance du 5 mars 2019 : sur l'approbation de la vente des logements sociaux, Mme Simone ARMAND relève que lors de la séance du 05/03, elle a voté pour la vente desdits logements alors que le compte rendu précise qu'elle n'a pas participé au vote. **Accepté à l'unanimité.**

2. CCPG : Le compte-rendu du conseil communautaire est présenté. Il est disponible en Mairie.

3. Urbanisme : (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC TURSUN Hasan – PC BARBET-MASSIN Thibault – PC BIERI Claudine – DP COUTINHO Joao.

4. Délibérations :

- **Programme de l'ONF 2019** : L'ONF a présenté le programme des actions sur la forêt communale pour l'année 2019. Les prévisions prévoient des ventes de bois à 26 500 € avec des dépenses d'entretien des parcelles de 12 050.00 € HT. **Accepté à l'unanimité.**
- **Véhicule publicitaire** : Certaines sociétés (Info com / VISIO COM) proposent aux collectivités la mise à disposition d'un véhicule, sur 4 ans, de type espace ou utilitaire, financé par des encarts publicitaires sur deux années civiles. Il est proposé à l'assemblée de se rapprocher des sociétés pour l'achat d'un véhicule Kangoo. Il serait entièrement financé par la publicité. Seuls les frais d'essence et d'assurance seraient à la charge de la commune. **Accepté par 8 voix, 1 abstention et deux votes contre.**
- **Etude pour l'aménagement de la voir verte** : Pour rappel, la société « Urbalab » a conduit, en 2018, une étude de faisabilité pour la création d'une piste cyclable sur la voie ferrée. L'emprise retenue part de la limite de la commune de Péron jusqu'à la route du Jourdy, soit 2 670 mètres. Il convient de demander les autorisations auprès de la SNCF, service SNCF IMMOBILIER. Un dossier sera présenté. L'appel d'offre se fera conjointement avec la commune de Péron. Ces démarches se feront courant 2019, mais aucun travaux n'est prévu pour l'année en cours. **Accepté à l'unanimité.**
- **Fonds de concours de la communauté d'agglomération du Pays de Gex** : Dans le cadre du pacte financier, la communauté d'agglomération du Pays de Gex a demandé les projets des communes pouvant s'inscrire dans l'attribution du fonds de concours. Notre commune soumettra un dossier pour une subvention couvrant partiellement les travaux d'accessibilité de la mairie, déduction faite de la DETR, accordée par la Préfecture. **Accepté à l'unanimité.**
- **Compte de gestion 2018** : La trésorerie a présenté un compte de gestion qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total Dépenses 2018	800 169.81 €	356 567.17 €
Total Recettes 2018	968 840.65 €	326 172.33 €
Excédent de l'exercice 2018	168 670.84 €	-30 394.84 €
Excédents de gestion au 31.12.2017	2 304.53 €	80 253.46 €
Excédent de gestion au 31.12.2018	170 975.37 €	49 858.62 €

Accepté à l'unanimité.

- **Compte administratif 2018** : Le compte administratif de la commune est présenté pour les mêmes montants.
Accepté à l'unanimité.
- **Affectation du résultat** : Il est proposé de reprendre l'excédent de la section fonctionnement comme suit : 975.37 € au R002 en excédent de fonctionnement et 170 000 € au 1068 pour affectation à la section d'investissement. L'excédent d'investissement de 49 858.62 € est affecté en R001 de la section d'investissement.
Accepté à l'unanimité.
- **Vote du budget primitif 2019** : Le Budget Primitif, dont chaque section est équilibrée en dépenses et recettes, est présenté aux montants de :
Section fonctionnement : 1 021 475.00 €
Section investissement : 1 019 507.00 €
Accepté à l'unanimité.
- **Vote des taux d'imposition 2019** : Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2019. Les taux retenus restent inchangés : Taxe d'Habitation 10,89% / Taxe foncière 6,73% et Taxe foncière non bâti 53,55%.
Accepté à l'unanimité.
- **Autorisation de dépôts de demandes d'urbanisme** : Par délibération N° 200514-35 du 20 mai 2014, plusieurs délégations, selon l'article L211-22-22 du code général des collectivités locales, avaient été données au Maire. Il convient de l'autoriser, également à déposer des demandes de permis de construire pour les bâtiments communaux. Il est précisé que les permis de construire pour l'accessibilité de la mairie se rattachent à cette autorisation.
Accepté à l'unanimité.
- **Autorisation d'ester en justice** : Il est expliqué à l'assemblée que Madame Dorothea PFEFFER, sis 60 impasse Soudrine, a déposé deux recours gracieux sur les permis de construire de la Ste ILCO, pour le chantier situé 50-52 impasse Soudrine. Dans l'hypothèse où les recours gracieux ne sont pas acceptés, il convient de se rapprocher d'un conseil et ester en justice.
Accepté à l'unanimité.

5. Divers :

Les travaux d'enfouissements des réseaux de la rue Pierre Malfant se poursuivent avec un début de chantier pour le 2ème trimestre 2019 ; le lampadaire supplémentaire pour l'impasse de la Percaille devrait être installé avant l'été.

Les travaux du magasin de producteur doivent débuter cette semaine, le bâtiment devrait être livré aux producteurs au cours de l'été.

L'appel d'offre des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la Mairie sera lancé courant mai et les travaux interviendront à l'automne.

Les travaux de création d'un trottoir sur le haut de la route de Pougny sont inscrits au budget 2019. Pour respecter les largeurs réglementaires, une bande de terrain doit être achetée aux propriétaires riverains. L'exécution ne pourra pas se faire, dans les meilleurs délais, avant l'automne.

Il est donné lecture des mails de M. Rémi Fontaine et Alain Machard qui ont été diffusés dans les mairies du Pays de Gex et à la presse les 25 et 26 mars. Ils relatent que la maison familiale et rurale n'est pas appropriée dans notre village et que le conseil municipal n'a pas analysé correctement l'opportunité d'une telle installation dans le sud gessien. Bien que les propos tenus soient diffamatoires envers le Maire, le Conseil Municipal se sent lui-même mis en cause par les diverses allégations contenues dans ces documents. L'indignation est unanime. Le PLUi de la communauté d'agglomération du Pays de Gex, arrêté par le conseil communautaire le jeudi 28 mars, confirme l'implantation de cette école à Farges.

Séance levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance :
Michel REY

